

Réaliser son Document Unique d'Évaluation des Risques

Bénéficiez des conseils d'un conseiller MSA pour réaliser de manière collective et sans prise de tête ce document obligatoire

Public cible

Agriculteurs et agricultrices des Côtes d'Armor

Objectifs

Permettre aux paysans et paysannes d'élaborer, de mettre à jour et d'utiliser leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUER) afin de structurer une démarche de prévention des risques adaptée aux réalités de l'agriculture paysanne et d'améliorer les conditions de travail sur leur ferme.

Enjeux

L'évaluation des risques professionnels constitue un point de départ essentiel de toute démarche de prévention et répond à une obligation réglementaire. Les agriculteurs et agricultrices qui accueillent des salarié·es ou des stagiaires sur leur ferme doivent élaborer un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUER) et le tenir à jour. Or, sur le territoire, de nombreuses fermes ne disposent pas encore de DUER ou rencontrent des difficultés pour le mettre en œuvre de manière autonome. La diversité des situations de travail en agriculture paysanne, la polyvalence des activités et le manque de temps constituent des freins importants à sa réalisation. Cette formation vise à accompagner les agriculteurs et agricultrices des Côtes d'Armor dans l'appropriation du DUER comme un outil concret de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail, adapté aux réalités de leurs fermes

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

1. Qu'est-ce que le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
 - Rappel des obligations légales et cadre réglementaire
 - Finalité et utilité du DUER pour la prévention sur l'exploitation
2. Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation
 - Identification des risques selon les activités de la ferme
 - Risques physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux
3. Mesures de prévention et préconisations : Actions pour éviter ou réduire les risques identifiés
4. Réalisation du DUER : Méthodologie et étapes pour évaluer et formaliser les risques
5. Pourquoi réaliser son DUER soi-même : Compréhension et appropriation de la démarche

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposé oral avec support powerpoint et écrit. Analyse de cas et mise en situation

Moyens matériels

Salle, Paper-bord, Vidéo projecteur, supports pédagogiques fournis. Matériel à prévoir: matériel de prise de note

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation écrite et orale de la formation et questionnaire d'évaluation des acquis en début et en fin de formation.

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

Agriculture Paysanne 22

N° organisme de formation : 53220533422

N° SIRET : 40 98 56 879 00039

Dates, lieux et intervenants

19 févr 2026

09:30 - 17:30 (7hrs)

Le Pré en Bulles, 32 route de Fortville
22120 Hillion

Animation : Morgane Thominiaux, animatrice
installation transmission, Agriculture paysanne 22
Intervention : MSA

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 12/02/2026

Tarifs

Adhérent 28€

Plus de renseignements

Morgane Thominiaux
m.thominiaux@agriculturepaysanne22.fr
Agriculture paysanne 22
8 rue des Champs de Pies
22000
Saint-Briec
Tel. 02.96.78.95.41

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : Nouvelle formation%

Chacun apporte son pique-nique



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)

Financier(s)



France
Travail



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Vos attentes concernant la formation _____

Pour les besoins spécifiques (santé, handicap, autres) qui nécessiteraient une attention particulière, une adaptation ou un aménagement du programme ou des journées de formation (référent handicap disponible au : 02 96 78 95 41/agriculturepaysanne22@gmail.com) _____

Merci d'envoyer ce bulletin à agriculturepaysanne22@gmail.com et votre chèque (si nécessaire) à Agriculture paysanne, 8 rue champs des pies, 22000 Saint-Brieuc.